

Strasbourg, 21 novembre 2025

Greco(2025)12

101^e Réunion plénière du GRECO
Strasbourg, les 18, 19 et 21 novembre 2025

DÉCISIONS

Lors de sa 101^e Réunion plénière (Strasbourg, les 18, 19 et 21 novembre 2025), présidée par David Meyer (Président du GRECO, Royaume-Uni, le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO)) :

1. note le message de bienvenue du Président aux cheffes et chefs de délégation et aux représentantes et représentants, les remerciant pour leur contribution aux travaux du GRECO où leur apport et leur coordination au niveau national facilitent les résultats obtenus par le monitoring du GRECO, et pour leur expertise au cours du processus d'évaluation mutuelle en plénière pour l'examen des rapports adressés à d'autres Etats membres ;
2. prend note du rappel du Président selon lequel les délégations sont nommées à titre permanent (article 3 du Règlement intérieur). Les membres des délégations sont les interlocuteurs principaux pour toutes les communications. Seuls les représentantes et représentants désignés participent aux réunions plénières. Il est très important que les modifications apportées à une délégation soient rapidement communiquées au Secrétariat par la cheffe ou chef de délégation afin que la Liste des représentantes et représentants, et les listes de diffusion correspondantes soient tenues à jour ;
3. adopte l'ordre du jour de la réunion ;

Informations

4. prend note de la liste des points discutés et des décisions prises lors de la 109^e réunion du Bureau (Greco(2025)11) ;
5. prend note des informations fournies comme suit :

David Meyer, Président du GRECO

- le Président a exprimé aux autorités turques, et en particulier au chef de la délégation auprès du GRECO, Ahmet Ulutaş, la sincère gratitude de la délégation qui avait effectué la mission de haut niveau en Turquie (18 juin 2025) pour son excellente organisation (cf. points 10 et 11 ci-dessous) ;
- en 2025, les visites d'évaluation du 6^e cycle effectuées jusqu'à présent incluent l'Estonie (Tallinn et Tartu, 7-11 avril), la République slovaque (Bratislava et la région de Trenčín, 19-23 mai), le Luxembourg (Luxembourg-Ville et Dudelange, 22-26 septembre). La dernière visite de l'année est prévue en Slovénie (Ljubljana et Hrastnik, 24-28 novembre) ;
- conformément à la décision précédemment prise par le GRECO, la mission de haut niveau en Pologne aura lieu le 28 novembre ;
- le Président a rencontré le 16 juin le Commissaire européen pour la Démocratie, la justice, l'état de droit et la protection des consommateurs, Michael McGrath afin d'échanger sur les développements prévus au niveau de l'UE ainsi qu'au sein du GRECO, et de discuter de possibles pistes pour renforcer la coopération à l'avenir ;
- il a également participé à la réunion d'Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, avec les Présidents et Secrétaires des organes de suivi et consultatifs du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 septembre) ;
- il s'est également adressé à des représentants de la Rada d'Ukraine et de l'Assemblée nationale de Macédoine du Nord (Londres, 9-10 septembre), et respectivement de l'Assemblée nationale d'Arménie (Londres, 15 octobre) lors d'événements organisés par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH) ;

- il a ouvert l'événement « *Transparence et vie privée dans les sociétés démocratiques – les deux faces d'une même pièce* », aux côtés de Helena Jäderblom, Présidente du Groupe d'accès à l'information du Conseil de l'Europe, et de Beatriz de Anchorena, Présidente du Comité de la Convention 108 (Strasbourg, 4 novembre) ;
- il a également contribué un article sur les travaux du GRECO pour le numéro 140 du journal L'Observateur de Bruxelles, une édition spéciale consacrée aux questions de lutte contre la corruption, qui reste encore à paraître ;

6. prend note des informations fournies comme suit :

António Delicado, Vice-président du GRECO

- sa contribution en tant qu'orateur à la troisième réunion du Réseau de l'Union européenne contre la corruption (Bruxelles, 15 octobre), sur le thème « *Promouvoir une culture d'intégrité et de transparence par l'éducation* » ;
- son rôle lors de la « *IV^e Conférence régionale sur la prévention de la corruption et la transparence* », organisée par le Gouvernement régional des Açores, où il interviendra sur le 6^e cycle d'évaluation du GRECO (5 décembre) ;

Alexia Kalispera (membre du Bureau)

- sa contribution en tant qu'oratrice à la *Table ronde sur le renforcement de l'éthique et de l'intégrité dans les parlements*, organisée par la Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE, en collaboration avec la Commission permanente de la Chambre des représentants sur les institutions, le mérite et les médiateurs de Chypre (Limassol, 14 novembre) ;

Sorin **Tănase** (membre du Bureau)

- sa contribution en tant qu'orateur lors d'un événement sur « *Le financement des partis politiques* », au cours duquel il a évoqué les recommandations du GRECO dans le cadre du Troisième Cycle d'Évaluation (Faculté de droit, Bucarest, 9 octobre) ;

Vita Habjan **Barborič** (Gender Equality Rapporteur)

- sa contribution en tant qu'oratrice à l'évènement « *Transparence et vie privée dans les sociétés démocratiques – les deux faces d'une même pièce* » (Strasbourg, 4 novembre) ;

Livia Stoica Becht, Secrétaire exécutive du GRECO

- la participation de la Secrétaire Exécutive à plusieurs événements, dont le *14^e Forum annuel sur la lutte contre la corruption – Une perspective mondiale* (Londres, 12 novembre) ;
- les contributions du Secrétariat et la participation aux réunions suivantes : la première session reprise de la 16^e session du Groupe d'examen de l'application (IRG) de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et la 16^e session du Groupe de travail sur la prévention de la corruption de l'ONUDC (Vienne, 16-19 juin); les réunions du Groupe de surveillance de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux (DRFMG) de la commission LIBE du Parlement européen (en ligne, 2 juillet et 24 septembre); de la Commission de l'APCE sur le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 23 juin et Paris, 9 septembre) ; de l'Université d'été sur les instruments du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption (Strasbourg, 1^{er} juillet) ; la plénière du Réseau anticorruption de l'OCDE pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (8-9 juillet) ; la réunion de coordination des secrétariats des

mécanismes multilatéraux d'examen par les pairs en matière de lutte contre la corruption (GRECO, ONUDC, OCDE-WGB, OEA-MESICIC) (en ligne, 31 juillet) ; le groupe de travail du Conseil de l'Europe sur les paramètres visant à faciliter l'application et la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie (Strasbourg, 13-14 octobre) ; la troisième réunion du Réseau européen contre la corruption (Bruxelles, 15 octobre) ; la Conférence mondiale d'INTERPOL sur la lutte contre la corruption et la récupération d'avoirs (Abou Dhabi, 11-13 novembre) ;

- l'adoption par le Comité statutaire du GRECO, le 15 octobre 2025, de l'échelle des contributions pour 2026, du budget de l'Accord élargi pour 2026, ainsi que de son budget pour 2027 à titre provisoire dans le cadre du programme quadriennal 2024-2027 ;
- les préparatifs pour la participation du GRECO à la onzième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (COSP-11) (Doha, Qatar, 15-19 décembre) et à l'événement spécial conjoint sur La responsabilité collective : jalons et orientations futures des examens mondiaux de la lutte contre la corruption, organisé par les secrétariats de l'ONUDC, du GRECO, du MESICIC et du Groupe de travail de l'OCDE ;
- elle souhaite la bienvenue à Rebecca Ottolenghi (en détachement du Royaume-Uni), à Alberto Romeo (en détachement de l'Italie), à Masa Gruden et Lennart Marten (stagiaire) ;

Procédures d'évaluation

Sixième Cycle - Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au niveau infranational

7. approuve la composition des équipes chargées des évaluations du Sixième Cycle de Chypre, finance, Islande, Macédoine du Nord et Suède (GrecoEval6(2025)8) ;
8. rappelle que les états membres disposent d'un calendrier prédéterminé pour le Sixième Cycle afin de faciliter l'identification des autorités infranationales appropriées pour l'évaluation et qu'il est essentiel que les membres respectent la date limite fixée pour communiquer au Secrétariat les autorités infranationales qu'ils proposent ainsi que le questionnaire complété ;

Procédures de conformité

9. prend note de l'appel du Président aux cheffes et chefs de délégation à respecter strictement les délais de soumission fixés par le GRECO dans chaque rapport adopté, cela étant essentiel pour assurer le bon déroulement des procédures de conformité ;
10. prend note des informations fournies concernant la mission à haut niveau en Türkiye (18 juin 2025) effectuée en vertu de l'article 32 révisé, paragraphe 2 (iii) du Règlement intérieur et menée par le Président du GRECO ;
11. s'est félicité des assurances reçues quant à l'engagement des autorités de Türkiye, au plus haut niveau, à mettre en œuvre les recommandations en suspens émises par le GRECO dans le cadre du Quatrième cycle d'évaluation ;

Quatrième Cycle – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs

12. adopte le 2^e Addendum au 2^e Rapport de Conformité du Quatrième Cycle sur :

- la Belgique (GrecoRC4(2025)5)

et met fin à la procédure de conformité du Quatrième Cycle à l'égard de ce membre ;

13. adopte l'Addendum au 2^e Rapport de Conformité du Quatrième Cycle sur :

- la Roumanie (GrecoRC4(2025)4)

et en vertu de l'Article 31 révisé, paragraphe 9 du Règlement, demande au chef de délégation de présenter pour le 30 novembre 2026 des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de certaines recommandations ;

14. invite les autorités de la Belgique et de la Roumanie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés aux décisions 12 et 13 ci-dessus ;

Cinquième Cycle – Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs

15. adopte, dans le cadre de l'Article 31 révisé bis du Règlement intérieur, les Rapports de Conformité du Cinquième Cycle sur :

- l'Islande (GrecoRC5(2025)20)
- la Finlande (GrecoRC5(2025)23)
- la Slovénie (GrecoRC5(2025)21)

et met fin à la procédure de conformité du Cinquième Cycle à l'égard de ces membres ;

16. adopte les Addenda aux 2^e Rapports de Conformité du Cinquième Cycle sur :

- la Belgique (GrecoRC5(2025)22)
- la Croatie (GrecoRC5(2025)18)
- la France (GrecoRC5(2025)19)

et conclut qu'au sens de l'article 31 révisé bis, paragraphe 10 du Règlement intérieur, ces membres ne se conforment pas suffisamment aux recommandations du Cinquième Cycle ;

17. en vertu de l'article 32 révisé, paragraphe 2 (i) du Règlement, demande aux chefs ou cheffes de délégation concernées de soumettre, au plus tard le 30 novembre 2026, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations en suspens ;

18. conformément à l'article 32 révisé, paragraphe 2 (ii) c) du Règlement, invite le Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe à envoyer une lettre aux ministres des Affaires étrangères de la Belgique, de la Croatie et de la France – avec copie aux chefs ou cheffes de délégation concernées - sur la nécessité de prendre des mesures déterminées en vue de réaliser des progrès tangibles dans les meilleurs délais ;

19. invite les autorités de la Belgique, Croatie, Finlande, France, Islande et Slovénie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés aux décisions 15 et 16 ci-dessus ;

Programme d'Activités 2026

20. adopte son Programme d'Activités pour 2026 (Greco(2024)10-fin), qui décrit les principaux objectifs et actions pour le travail central de monitoring du GRECO, ainsi que son rôle institutionnel et les contacts et synergies qu'il poursuit ;

21. note le besoin de conserver une certaine latitude dans la programmation de ses activités pour répondre de manière adéquate à des contingences qui ne peuvent être anticipées à ce stade et que si l'examen de rapports de conformité doit être reporté pour assurer des ordres du jour réalisables pour les

réunions plénières, le Secrétariat communiquera aux membres concernés de nouveaux délais appropriés pour les rapports de situation ;

Echanges de vues

L'archive des dilemmes en Norvège – Un outil concret pour renforcer l'éthique et la déontologie de la police

22. s'est félicité de cet échange de vues qui a présenté un outil pratique et opérationnel offrant des orientations concrètes à l'attention des responsables de la police pour promouvoir et préserver l'éthique et la déontologie policières ;

Transparence des documents

23. a salué les informations reçues, suivies d'un échange de vues avec l'Ambassadeur Sandy Moss, Président du Comité statutaire du GRECO, et l'Ambassadeur Gabriel Revel, Président du Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) du Comité des Ministres, et a convenu de préparer une nouvelle proposition concernant une transparence accrue et la publication automatique des rapports du GRECO ;

Document thématique sur la protection des lanceurs d'alerte dans les services répressifs

24. prend note et accueille favorablement le document thématique préparé par le Secrétariat ;

Développements/événements anti-corruption d'actualité dans les États membres (point 4)

25. prend note des informations fournies, à la demande du Bureau, par les délégations du Kazakhstan¹, de la Roumanie², de l'Ukraine³, ainsi que des informations communiquées par la Finlande, Malte, la Slovénie, l'Espagne et la Suède concernant les évolutions récentes ;
26. invite les délégations qui souhaitent que leurs présentations soient distribuées à tous les membres du GRECO à les faire parvenir au Secrétariat pour la fin de la semaine ;

Informations communiquées par les organisations observatrices et organes du Conseil de l'Europe

27. prend note des informations fournies par les représentantes de l'Union européenne et de l'OSCE/BIDDH concernant des développements d'actualité dans le domaine de la lutte contre la corruption ;

Événement en marge de la Réunion plénière – Renforcer la bonne gouvernance : consolider l'intégrité et la responsabilité au niveau infranational (20 novembre)

28. accueille très favorablement l'organisation conjointe de cet événement par le GRECO et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que des échanges tenus et de l'occasion offerte pour des échanges avec des représentants du Congrès, des maires, des organisations internationales et non gouvernementales, des jeunes et d'autres expertes et experts sur des questions liées au 6e Cycle d'Évaluation ;

¹ Sur la réorganisation de l'Agence de lutte contre la corruption et les développements y afférents figurant dans le décret présidentiel du 30 juin 2025 relatif aux mesures visant à améliorer le système d'administration publique.

² Sur les derniers développements concernant la publication des déclarations de patrimoine, à la lumière de la récente décision de la Cour constitutionnelle sur cette question, ainsi que d'autres nouvelles évolutions.

³ Sur les développements récents concernant l'indépendance du Bureau national de lutte contre la corruption (NABU) et du Parquet spécialisé anticorruption (SAPO).

Publication de rapports⁴

29. fait appel aux autorités des États membres concernées pour autoriser sans plus tarder la publication des rapports adoptés précédemment par le GRECO, tout en notant que le Président a particulièrement exhorté les délégations suivantes : Azerbaïdjan et la Türkiye (rapports de 2023) ; la Tchéquie, la Hongrie et la Türkiye (rapports de 2024) ;⁵
30. note que pour le Rapport général d'activités 2025 (qui sera à l'ordre du jour de la réunion plénière de mars 2026) seuls les rapports de conformité rendus publics d'ici le 12 décembre 2025 seront pris en compte dans les statistiques sur les niveaux de conformité dans les Quatrième et Cinquième Cycles ; la date limite pour informer le Secrétariat de toute publication devant encore avoir lieu en 2025 est le 5 décembre 2025 ;

Prochaines réunions

31. prend note des dates suivantes :
 - 110^e Réunion du Bureau : 3 février 2026 – en ligne
 - 102^e Réunion plénière : Strasbourg, 23-27 mars 2026 – seulement en personne
 - 103^e Réunion plénière : Strasbourg, 8-12 juin 2026 – seulement en personne
 - 104^e Réunion plénière : Strasbourg 16-20 novembre 2026 – seulement en personne.

⁴ *Actions à entreprendre lors de la publication des rapports adoptés* (décision n° 26 du GRECO 58) :

- de convenir avec le Secrétariat d'une même date de publication
- de mentionner clairement les dates d'adoption et de publication sur la page de couverture
- de publier une version en langue nationale sur un site internet national et de faire en sorte qu'elle soit aisément accessible
- d'indiquer l'emplacement du rapport au Secrétariat en lui communiquant le lien du site internet correspondant
- d'insérer sur le site internet national un lien vers les versions linguistiques officielles diffusées sur le site du GRECO.

⁵ Adoptés en mars 2023 : Rapport d'Évaluation du Cinquième Cycle sur l'Azerbaïdjan ; adoptés en décembre 2023 : Rapport d'Évaluation du Cinquième Cycle sur Türkiye ; adoptés en juin 2024 : Rapport de conformité du Cinquième Cycle sur la Hongrie ; adoptés en novembre 2024 : 2^e Rapport de Conformité du Quatrième Cycle sur la Hongrie, 5^e Rapport intérimaire du Quatrième Cycle sur la Türkiye et 3^e Rapport intérimaire du Quatrième Cycle sur la Tchéquie ; adoptés en mars 2025 : Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle sur le Kazakhstan, Rapport de Conformité du Cinquième Cycle sur l'Azerbaïdjan ; adoptés en juin 2025 : 2^e Rapport de conformité du Quatrième cycle sur le Liechtenstein, Rapport de conformité du Cinquième cycle sur la Tchéquie, Addendum au 2^e Rapport de conformité du Cinquième cycle sur Malte.